



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-151 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Est par la présente, donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

Que lors de la Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 novembre 2022, le projet de règlement R2022-151 relatif à la démolition d'immeubles a été adopté et que ledit règlement sera adopté à la séance du 12 décembre 2022.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville durant les heures régulières de travail et sur le site web de la Municipalité.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 17^e jour de novembre 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant l'adoption du projet de règlement R2022-151 relatif à la démolition d'immeubles sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 17^e jour de novembre deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière